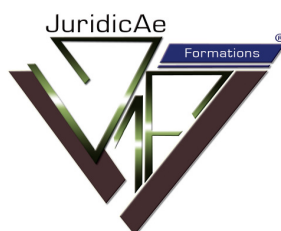


BULLETIN D'INSCRIPTION



Bulletin à retourner à :

JuridicAe Formations

Adresse postale : 64 avenue de la 1ère DFL - La Désirade BAT A - 83160 LA VALETTE

ou par email : inscription@juridicae-formations.com

Site internet : <http://www.juridicae.com>

INSCRIPTION (remplir un bulletin par stagiaire inscrit)

Nom / SOCIETE :

NOM ET PRENOM DU PARTICIPANT :

Niveau et fonction :

Adresse :

Code postal : **Ville/pays :**

N° SIRET :

Tél. direct : **Fax :**

E-mail :

ORGANISME COLLECTEUR (OPCA ou POLE EMPLOI) :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Responsable à contacter :

STAGE

Titre du stage :

Date et lieu (*nous contacter ou voir calendrier*) :

Coût de la formation par personne H.T (tva au taux en vigueur en sus)

Mode de règlement (*razer les mentions inutiles*) :

- Chèque d'acompte ci-joint à l'ordre de JuridicAe Formations
- Règlement autre :
- Règlement par un organisme collecteur :

A Le / /

Nom et qualité du Signataire :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions de vente ci-après, ces conditions sont considérées comme lues et acceptées préalablement à la signature.

Signature et Cachet :

Conditions Générales de vente :

1- Le contrat :

Afin de vérifier si la formation sur laquelle vous souhaitez vous inscrire correspond bien à votre niveau, vos besoins et attentes, merci de prendre contact par mail ou par téléphone pour qu'un devis détaillé soit établi. Si vous avez déjà échangé avec la personne en charge de la formation et que vous êtes sûr de vouloir vous inscrire vous pouvez télécharger et remplir ce bulletin.

Après réception de votre bulletin d'inscription dûment complété et signé ou du devis complété et validé, JuridicAe Formations vous fera parvenir la convention de formation correspondante en double exemplaire. Merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire de cette convention signé avec l'apposition du cachet de l'entreprise.

La facture vous sera adressée à l'inscription ou à l'issue de la formation selon le mode de financement choisi.

L'attestation de suivi de stage vous sera délivrée après la formation et la facture acquittée vous sera délivrée sur demande après paiement intégral de la formation effectuée.

Les prix affichés sur le site et sur les plaquettes publicitaires de JuridicAe Formations sont indiqués Hors taxes. Il conviendra de majorer ces prix de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au moment de la signature du contrat. Sachez que la validation du devis vaut déjà inscription définitive, la convention ne fait que reprendre les éléments du devis validé. Et l'acompte de 30% sera dû dès validation du devis sauf financement et paiement direct par votre OPCA, pôle emploi ou autre (dans ce cas il faudra nous fournir un justificatif de cette prise en charge pour valider votre inscription) une quinzaine de jours minimum avant le début de la formation, sinon votre inscription sera reportée sur le stage suivant une fois votre dossier complet.

Dans le cadre des formations sur mesure et sauf stipulation contractuelle contraire, les frais de déplacement du formateur sont à la charge du client et apparaissent dans le devis.

Les repas et l'hébergement des stagiaires ne sont pas compris dans les tarifs indiqués.

Les dates et lieux de formation sont confirmés par convocation 10 jours à un mois avant la formation, ils sont susceptibles de changer.

Nota bene: Une action de formation juridique n'est pas une consultation juridique. Les stagiaires reçoivent les connaissances juridiques conformes au programme de l'action de formation et doivent ensuite veiller eux-mêmes aux modalités de leur mise en pratique. JuridicAe Formations n'est pas responsable de l'utilisation qui est faite par les stagiaires du contenu théorique d'une formation. **Tous nos programmes, supports et contenus sont protégés par le droit d'auteur et déposés. Toute utilisation ou diffusion sans autorisation expresse et écrite est passible de poursuites. Des supports pédagogiques sont remis au stagiaire sur chaque stage de formation, ils sont responsables de leur utilisation.**

2- Prix, facturation et prise en charge de la formation :

Si le participant à la formation souhaite que le règlement de celle-ci soit effectué par l'O.P.C.A dont il dépend, il doit faire lui-même une demande de prise en charge à l'O.P.C.A concerné avant le début de la formation et indiquer clairement dans le bulletin d'inscription ou le devis cette modalité de règlement. Le participant devra lui-même s'assurer du paiement réel de la formation par l'O.P.C.A concerné. Il est possible en cas de prise en charge partielle de la formation par l'O.P.C.A désigné d'avoir deux factures complémentaires émises. La partie de la formation non prise en charge par l'organisme susmentionné étant facturée directement au client.

Les factures sont payables dès leur réception. Elle peuvent être fournies avec la convention de formation dès validation du devis.

Dans le cadre du financement direct / opca : Les formations requièrent un acompte de 30 % payable à la commande, c'est-à-dire au moment de la réception du bulletin **si ce financement n'est que partiel**. Le reliquat non financé est à verser à réception de la facture et ne sera encaissé qu'après la formation sauf demande particulière du client. En l'absence de financement (total ou partiel) le client est tenu de régler lui-même la formation intégralement. Aussi, il est important de préciser ce point à l'inscription et celle-ci ne pourra être définitive qu'une fois que nous aurons le justificatif de prise en charge.

Tout retard de paiement portera intérêts au taux légal, à la suite d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la commande (validation du devis) et après une mise en demeure et ce, jusqu'au paiement intégral de la somme due.

3- Annulation et report :

Pour annuler le stage de formation, le participant doit écrire une lettre recommandée avec accusé de réception à JuridicAe Formations au moins 10 jours avant le début de la formation contractuellement prévue en précisant le motif de l'annulation et un justificatif selon le motif.

Sauf force majeure dûment reconnue, pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de début de formation contractuellement prévue ou en cas d'absence du stagiaire, JuridicAe Formations facturera à l'entreprise ou au particulier inscrit un dédit de 50% du prix du stage de formation, montant non imputable sur votre budget de formation.

Tout stage commencé est dû entièrement.

Lorsqu'un stagiaire ne peut réellement pas assister au stage de formation auquel il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées du nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à JuridicAe Formations 10 jours avant le début de la formation.

En cas de force majeure, comme par exemple une grève des transports en commun, il convient de trouver de nouvelles dates d'un commun accord entre les parties en cas d'impossibilité de déplacement du formateur aux dates prévues.

A défaut d'avoir annulé le stage selon les modalités définies ci-dessus, le report de la formation est possible selon les places et dates disponibles mais l'acompte de 30% vaut dans ce cas dédit, c'est à dire qu'il ne peut pas être remboursé, seul une autre session sur la même formation vous sera proposée si vous ne pouvez pas assister à la formation sur laquelle vous avez été convoqué. Chaque fois que la formation est personnalisée, si le formateur et JuridicAe n'ont pas été prévenus dans les délais et que cela a engendré des frais logistiques, ils seront dus par le client.

4- Clause particulière: Le client s'engage à ne pas contracter directement avec le formateur missionné par JuridicAe Formations pour réaliser la présente action de formation, ni avec l'employeur de ce formateur, autre que JuridicAe Formations. Cette clause est valable pour tout type d'action de formation professionnelle continue à venir.

5- Compétence en cas de litige :

A défaut de règlement amiable, c'est le tribunal de commerce de Toulon qui sera compétent en cas de litige.

6- Données personnelles :

Tout client peut écrire à JuridicAe Formations pour s'opposer à la communication des données à caractère personnel le concernant. Données collectées pour les besoins de nos services afin de pouvoir répondre précisément à vos besoins. En effet, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès de JuridicAe Formations (numéro de déclaration 1014990), ce conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978. Vous pouvez nous écrire pour exercer ce droit à :

JuridicAe Formations®
*La Désirade Bât A – 64, avenue de la première D.F.L
83160 La Valette-du-Var.*

7- Election de domicile :

JuridicAe Formations élit domicile au lieu de son siège social soit :

La Désirade Bât A – 64 avenue de la première DFL – 83160 La Valette-du-Var.

JuridicAe Formations® S.A.R.L au capital de 7200 Euros.
S.I.R.E.T 453 190 506 00023.

Siège social :64, Avenue de la première D.F.L - La Désirade Bât A – 83160 La Valette-du-Var.

Tél : 04 94 61 27 10. Mail : inscription@juridicae-formations.com

Site internet : <http://www.juridicae.com>

Membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés au nom de JuridicAe Formations.

Annexe :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Toutes nos formations se déroulent dans des locaux loués à cet effet, comportant eux-mêmes un règlement intérieur que les stagiaires s'engagent à consulter et à accepter quand ils viennent en stage. Ce règlement est à demander au centre d'affaires où se déroule la formation préalablement à celle-ci. Pour cela il suffit de se référer aux coordonnées et adresses indiqué(e)s sur les convocations envoyées aux stagiaires et à leur service RH avant la formation. Nous déclinons toute responsabilité si le client et ses préposés ne prennent pas connaissance de ce document avant la formation.

Aucune de nos formations ne fait plus de 100 heures.

- Les règles d'hygiène et de sécurité établies par le code du travail doivent être respectées.
- Les règles disciplinaires (nature et échelle des sanctions, procédure disciplinaire) respectent les prescriptions des articles R. 6352-5 et suivants du Code du travail. Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction.
- Les règles affichées dans les locaux en matière de sécurité incendie doivent être respectées.
- Il est interdit de Fumer dans les locaux.
- Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux loués par l'organisme de formation ou d'y introduire des boissons alcoolisées.
- Si le stagiaire ne dépend pas de la caisse de sécurité sociale standard, il doit le signaler avant la formation (voir / votre RH s'il est utile de porter cette information à notre connaissance).
- L'organisme de formation doit être prévenu (préalablement à la date de convocation) de toute absence. Toute absence ou retard doivent être justifiés dans les plus brefs délais avec un justificatif.
- L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets de toute nature déposés par les stagiaires dans l'enceinte des locaux mis à disposition ou loués pour la formation (ce qui comprend les salles, bureaux, locaux en général, parc de stationnement, vestiaires ...)

Réputé lu et approuvé par le stagiaire lors de la signature du devis.